

024-212400162-20250326-2025\_11-DE  
 Reçu le 08/04/2025  
 Publié le 08/04/2025

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

<u>En exercice</u> : 15	<u>Présents votants</u> : 11	<u>Pour</u> : 11	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	------------------------------	------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille vingt-cinq le 26 mars 2025 à 20 heures 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 mars 2025

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :**

ARLOT-PELLEVOISIN Cindy	<u>Absente</u>	JULIEN Monique	<b>POUR</b>	PEYRAZAT Pierre	<b>POUR</b>
BAZINET Bernard	<b>POUR</b>	MATHIS Franck	<b>POUR</b>	PIALHOUX Laurent	<b>POUR</b>
DAGNAS Delphine	<u>Absente</u>	MARENDA Vincent	<u>Absent</u>	ROUMAT Gérard	<b>POUR</b>
GRASSET Cécile	<b>POUR</b>	MARENDA Yoann	<b>POUR</b>	VEDRENNE Jean	<b>POUR</b>
MALLEMANCHE Valérie	<u>Absente</u>	METIFEU Francis	<b>POUR</b>	VIGNERON Sébastien	<b>POUR</b>

**ABSENT(S) EXCUSE(S)**: Valérie MALLEMANCHE, Delphine DAGNAS

**ABSENTS**: Cindy ARLOT-PELLEVOISIN, Vincent MARENDA

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Gérard ROUMAT

**2025-11 Affectation des résultats de fonctionnement du budget photovoltaïque**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire de décider de l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2024 au budget principal 2025.

Le Conseil Municipal,

- Vu l'approbation et le vote du Compte Financier Unique de l'année 2024 du budget principal par le Conseil Municipal,
- Vu le résultat de clôture de l'exercice 2024 de la section de fonctionnement s'élevant à : **55 396,53 €**,
- Vu le résultat de clôture de l'exercice 2024 de la section d'investissement s'élevant à : **0 €**
- Après délibération et à l'unanimité des membres présents :
  - ✓ décide l'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement aux comptes suivants :

- **C/002 (recettes) : 55 396,53 €, excédent de fonctionnement reporté**
- ✓ Et en investissement le montant à inscrire en dépenses :
  - **C/001 (dépenses) : 0 €**

Le Maire certifie sous sa  
 Responsabilité le caractère  
 Exécutoire de cet acte.  
 Le Maire, Bernard BAZINET

Pour copie conforme en Mairie, le 27 mars 2025  
 Au registre sont les signatures  
 Le Maire  
 M. Bernard BAZINET



Déposé à la-Préfecture le :  
 Commune d'Augignac-Affichage le 28 mars 2025